

## **Séance du vendredi 9 juin 2023**

Le Conseil municipal, convoqué à dix-heures trente minutes par décret du 6 avril 2023 du premier ministre conformément à l'article L.283 du Code électoral, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, Maire.

### **Membres présents :**

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Jean-Marc EVRARD, Mr Olivier RUBIGNY, Mme Michèle HEMARD, Mr Philippe CNUDE, Mr Jean-Claude LAMOISE, Mme RUCQUOY Cydalia.

### **Membres absents :**

- Mr Pascal VIGIER (pouvoir à Mr Olivier RUBIGNY),
- Mr Maurice HERMENT (pouvoir à Mr Sylvain GERMAIN),
- Mr Patrick VAN DAELE (pouvoir à Mme Michèle HEMARD),
- Mme Corinne DELATTRE,
- Mme Claudy DENAIN,
- Mr MULLIEZ Vianney.

Le quorum (sept-7) est atteint puisque 7 conseillers sont présents : le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

### **ORDRE DU JOUR :**

↳ Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

### **A – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;  
**Vu** le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 ;  
**Vu** la circulaire NOR IOMA 2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;  
**Vu** l'arrêté de la préfète du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

**Considérant** que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

**Considérant** que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Michèle HEMARD,

Le bureau électoral était présidé par Monsieur GERMAIN Sylvain, maire  
Il comprenait Mr Jean-Claude LAMOISE, Mr Jean-Marc EVRARD (2 plus âgés), Mme RUCQUOY  
Cydalia, Mr Olivier RUBIGNY (2 plus jeunes).

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Mr Sylvain GERMAIN
- Mr Jean-Marc EVRARD
- Mr Philippe CNUDE

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : DIX

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ZERO

Majorité absolue : SIX

Messieurs :

- Mr GERMAIN Sylvain
  - Mr EVRARD Jean-Marc
  - Mr CNUDE Philippe
- ont obtenu : DIX voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Mr GERMAIN Sylvain
- Mr EVRARD Jean-Marc
- Mr CNUDE Philippe

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- Mme DENAIN Claudy
- Mr VIGIER Pascal
- Mr RUBIGNY Olivier

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : DIX

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ZERO

Majorité absolue : SIX

Mesdames et Messieurs :

- Mme DENAIN Claudy
  - Mr VIGIER Pascal
  - Mr RUBIGNY Olivier
- ont obtenu : DIX voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Mme DENAIN Claudy
- Mr VIGIER Pascal
- Mr RUBIGNY Olivier

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-27**

Ont signé au registre tous les membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00.



### **Signatures**

|                                  |                                       |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| <b>M. Sylvain GERMAIN, Maire</b> | <b>Mme Michèle HEMARD, Secrétaire</b> |
|                                  |                                       |

